

COMMUNIQUE DE PRESSE

03 Avril 2017

LA GOUTTE D'EAU QUI FAIT DEBORDER LE VASE

Pollution de l'eau par l'usine ARKEMA

Depuis plus d'un siècle, 101 ans, la vie de notre département est rythmée par les pollutions de l'usine chimique ARKEMA de St Auban. Aujourd'hui c'est la commune de Villeneuve qui se trouve impactée avec une interdiction de boire l'eau du robinet et la distribution de bouteille d'eau à la population. La cause : les rejets d'eaux usées du site ARKEMA situé 30 km en amont et des concentrations en bromates 3 fois supérieures aux normes maximales autorisées pour l'eau de consommation humaine.

La solution proposée par l'exploitant est le simple stockage des effluents liquides sur sa plateforme, mais il ne s'agit en rien d'une solution de fond, tout au plus une réponse à l'urgence de la situation. **Il apparait urgent que l'Agence Régionale pour la Santé évalue l'impact de cette nouvelle pollution plus globalement, au-delà de l'impact constaté sur Villeneuve, pour prendre les mesures de protection nécessaires.**

L'histoire du site chimique ARKEMA, classé SEVESO par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, voit se succéder les pollutions. **Cette nouvelle pollution pose légitimement la question de maintenir en l'état cette activité à risque. FNE 04 appelle l'exploitant à faire évoluer son site vers le développement d'une filière d'excellence de dépollution des sites et sols pollués par l'activité chimique.**

Pour Fabien Veyret, vice-président de FNE04 et membre de la commission de suivi de site ARKEMA, « *Ces pollutions ne sont plus admissibles. Il est temps de se poser la question des conditions de maintien de l'activité du site ARKEMA. Il relève de la responsabilité de l'Etat et du Préfet de faire procéder à l'arrêt de ces pollutions, d'imposer la dépollution du site et créer les conditions de sa reconversion* ».

Pour Martine Vallon, présidente de FNE04, « *Au-delà de la question environnementale, cette nouvelle pollution du site ARKEMA pose la question de l'urgence sociale à agir. Les salariés ARKEMA, et les sous-traitants, ne doivent pas subir les conséquences de ces pollutions à répétitions. Il faut préparer les évolutions professionnelles à venir* ».

CONTACTS PRESSE

Martine VALLON, Présidente de France Nature Environnement 04 : 06 89 35 65 12